

AFFAIRE N° 11. - Service Urbain de transport public de voyageurs par autobus

M. BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai déjà exposé à la Commission du Budget, lors de la séance de travail qui s'est tenue à la Mairie le 3 Mai dernier, la déception ressentie par la Municipalité à la suite de l'adjudication demeurée infructueuse pour la concession d'un service urbain de transport public de voyageurs par autobus. Aucun soumissionnaire ne s'est, en effet, manifesté à cette occasion.

Ceci provient de ce qu'un tel service nécessite des investissements importants de l'ordre de 40 000 000 de Frs CFA et toute une organisation que les entreprises locales de transport public de voyageurs craignent de ne pouvoir mettre sur pied en s'assurant une rentabilité suffisante. Il y a également un risque certain de déficit pendant les trois ou quatre premières années et toutes ces considérations ont en définitive arrêté les candidats les plus intéressés par cette affaire.

La Municipalité doit en conséquence:

- soit ne pas donner suite à cette affaire
- soit décider l'exploitation en régie ou reprendre la procédure en proposant une subvention de fonctionnement suffisante pour allécher les candidats.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, il ne nous est pas possible de voter des projets d'extension dans tous les sens et de ne pas mettre à la disposition des enfants d'âge scolaire, des populations qui vont s'installer à Sainte-Clotilde et à Belle-Pierre, des ouvriers ... des moyens de transport.

Je vous demande de me faire connaître votre avis sur le rapport qui vient de vous être présenté.

Après échanges de vue, le principe de la subvention dont le montant sera déterminé par la Commission du Budget, est adopté à l'unanimité.